



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 4 février 2015 à 19h30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon. Assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale et Mme Darquise Bélanger directrice adjointe.

Absent M. François Cloutier Conseiller siège no 4

Présence de deux citoyens.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 14 janvier 2015
4. État financier décembre 2014
5. Dépenses
6. Correspondances
 - 6.1 MRC pour trois commissions scolaires (à lire divers communiqués)
 - 6.2 MRC traitement de certaines demandes de claims
 - 6.3 MRC Règlement 01-2015 "Constitution des quotes-parts"
 - 6.4 Cain Lamarre Casgrain Wells
 - 6.5 MMQ ristourne 1 457\$ à déposer
 - 6.6 Demande d'autorisation Boréal Super8 passé sur le territoire de la municipalité
 - 6.7 Hydro-Québec avis d'intervention et installation d'un nouveau compteur
 - 6.8 Action santé Abitibi-Ouest invitation 12 mars 17h30
 - 6.9 Société canadienne du cancer avril Mois de la jonquille
 - 6.10 Résultats préliminaires de l'analyse des possibilités forestières 2015-2020
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 Signature plan de construction du jubé
 - 8.2 Budget centre de dépannage
 - 8.3 Commande du calcium chez M. Baril (Somavrac)
 - 8.4 Aide au fonctionnement Société d'Histoire & Patrimoine
 - 8.5 Formation Équipe maire-dg. 30 avril 2015 sur le WEB de 11h à 13h
 - 8.6 Programme Accès à la propriété
 - 8.7 Fleurons du Québec 275\$ par année pour 3 ans
 - 8.8 Recyc-Québec 2 708.02\$, 40% compensation 2014
 - 8.9 CJEAO Carrefour Jeunesse emploi (levée de fonds)
9. Lots
 - 9.1 Demande d'achat terrain de la Fabrique
10. Chemins
 - 10.1 Règlement pour déblaiement d'hiver À SUIVRE
 - 10.2 Soumission chemin des Merles
11. Dossiers en suspend
 - 11.1 Réunion avec Mme Chateauvert À SUIVRE
 - 11.2 Rencontre chemin des Merles et Héron Bleu À SUIVRE
 - 11.3 Règlement du système d'alarme À SUIVRE
 - 11.4 Demande de municipalisation du chemin des Mésanges À SUIVRE.
 - 11.5 Demande d'aide chemin des Tourterelles entretien hiver À SUIVRE
 - 11.6 Demande de prise en charge de la facturation de l'entretien et du déneigement du chemin Balbuzard 2014-2015 À SUIVRE
12. Divers
 - 12.1 Dossier vente pour taxe
13. Varia
14. Dates prochaines réunion
15. Période de questions
16. Fermeture de l'assemblée

2015-02-030

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.



No de résolution
ou annotation
2015-02-031

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

3. Lecture et adoption des procès-verbaux du 14 janvier 2015

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 14 janvier 2015, soit accepté tel que présenté;

ADOPTÉ

4. État financier décembre 2014

Des revenus de 19 785.09\$ et des dépenses de 61 783.04\$ ont été enregistrés pour décembre 2014 pour un solde au livre au 31 décembre 2014 de 240 744.95\$.

5. Dépenses

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2015, les dépenses suivantes :

les salaires des employés :	5 023.00\$
la rémunération des élus :	1 307.17\$,
les dépenses faites par paiements préautorisés :	847.75\$,
les dépenses payées dans le mois	2 183.87\$
les dépenses de janvier à payer en février	25 529.50\$

le tout représentant un total de 34 891.29\$ la directrice générale/secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

6. Correspondances

6.1 MRC pour trois commissions scolaires(à lire divers communiqués).

Déposé au conseil.

6.2 MRC traitement de certaines demandes de claims

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur a des demandes pour des futures activités minières;

ATTENDU QUE en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC a la possibilité d'identifier à l'intérieur du schéma d'aménagement et de développement révisé, des territoires incompatibles avec les activités minières;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité fasse parvenir une lettre à la MRC l'informant qu'elle n'est pas favorable à ce qu'il y ait des activités minières aux endroits prévus sur la carte présentée; car le centre de recherche est situé à cet endroit, une belle forêt protégée fait partie de ces demandes et la crainte de perdre la qualité de l'eau de nos cours d'eau fait en sorte que le conseil est contre des activités minières à ces endroits sur son territoire;

ADOPTÉ.

6.3 MRC Règlement 01-2015 « Constitution des quotes-parts »

ATTENDU QUE la municipalité a reçu de la MRC le règlement numéro 01-2015 intitulé « Constitution des Quotes-parts »;

2015-02-032

2015-02-033



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

ATTENDU QU' une copie de ce règlement doit être affichée aux endroits prévus par le conseil;

EN CONSÉQUENCE

2015-02-034

IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le règlement « Constitution des Quotes-parts » soit affiché aux endroits désignés;

ADOPTÉ.

6.4 Cain Lamarre Casgrain Wells

Discuté à la fin de la réunion.

6.5 MMO ristourne 1 457\$ à déposer

Déposé au conseil.

6.6 Demande d'autorisation Boréal Super 8 passé sur le territoire de la municipalité

ATTENDU QUE le Boréal Super 8 demande à la municipalité l'autorisation de circuler sur notre territoire le 6 juin 2015 dans le but d'amasser des dons pour la Fondation Docteur Jacques Paradis;

EN CONSÉQUENCE

2015-02-035

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise le Boréal Super 8 à circuler sur notre territoire le 6 juin 2015;

ADOPTÉ.

6.7 Hydro-Québec

ATTENDU QUE la municipalité a été informée de l'installation d'infrastructure de mesurage avancé (IMA compteur intelligent) dans notre région ;

ATTENDU QUE plusieurs informations négatives sont véhiculées en rapport à ces compteurs;

EN CONSÉQUENCE,

2015-02-036

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' informer Hydro Québec, que la municipalité de Rapide-Danseur n'est pas en accord avec l'installation de compteurs intelligents sur son territoire;

ADOPTÉ.

6.8 Action santé Abitibi-Ouest invitation 12 mars

ATTENDU QU' Action santé Abitibi-Ouest nous invite à une rencontre le 12 mars à 17h30; l'endroit reste à déterminer;

ATTENDU QUE cette invitation se veut une soirée d'échanges sur des partenariats afin de créer des environnements favorables à la santé de nos familles. Le repas sera fourni par Action Santé Abitibi-Ouest;



No de résolution
ou annotation

2015-02-037

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

ATTENDU QU' une délégation de trois personnes est souhaitée soit : le maire, responsable des Loisirs et de la Politique familiale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le maire M. Alain Gagnon assiste à cette rencontre, ainsi que Mme Denise Jolin et d'informer le Comité des Loisirs s'il y a intérêt;

ADOPTÉ.

6.9 Société canadienne du cancer avril Mois de la jonquille

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le mois d'avril soit le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer;

ADOPTÉ.

6.10 Résultat préliminaires de l'analyse des possibilités forestières 2015-2020

Déposé au conseil pour information.

7. Période de questions

Présentation d'un projet pour l'achat du lot 56 rang 9 Hébecourt.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

8. Comptabilité & employés

8.1 Signature du plan de construction du jubé

ATTENDU QUE Construction Filiatrault inc. a demandé à la municipalité que le plan de construction pour le renforcement du jubé de l'église soit approuvé par celle-ci avant le début des travaux;

ATTENDU QUE ces plans ont été préparés par M. Patrice Audet de la firme Stavibel et approuvé par le Ministère de la culture;

ATTENDU QUE certaines modifications ont été apportées au plan par l'ingénieur;

EN CONSÉQUENCE,

2015-02-039

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les plans corrigés par M. Patrice Audet de la firme Stavibel soient approuvés par le Ministère de la Culture et signé par le maire M. Alain Gagnon afin que ceux-ci utilisent les plans corrigés pour les travaux de renforcement du jubé;

ADOPTÉ.

8.2 Budget du centre de dépannage

ATTENDU QU' une demande verbale a été faite au bureau municipal pour recevoir le montant mis au budget 2014 pour le Centre de dépannage de Rapide-Danseur;

EN CONSÉQUENCE

2015-02-040

IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' une lettre soit envoyée au Centre de dépannage de Rapide-Danseur pour expliquer le fonctionnement du montant mis au budget pour 2014 pour le Centre de dépannage;

ADOPTÉ.

8.3 Commande du calcium chez M. Baril (Somavrac)

À SUIVRE.

8.4 Aide au fonctionnement Société d'Histoire & Patrimoine

Information aucune participation.

8.5 Formation équipe maire-dg 30 avril sur le WEB de 11h à 13h

ATTENDU QU' une formation intitulée "Équipe maire-dg" sera disponible sur le WEB le 30 avril 2015 de 11h à 13h;

ATTEDU QUE cette formation pourrait apporter une meilleur compréhension des rôles de chacun;

EN CONSÉQUENCE

2015-02-041

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice adjointe Mme Darquise Bélanger soit autorisée à suivre la formation au coût de 85\$ plus taxes;

ADOPTÉ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

8.6 Programme accès à la propriété

ATTENDU QUE M. Jean-Marc Bordeleau et Mme Line Boudreault ont demandé à avoir le montant de 500\$ figurant dans le programme accès à la propriété pour l'achat d'une nouvelle maison;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur accepte la demande d'un montant de 500\$ pour le programme accès à la propriété de M. Bordeleau et Mme Boudreault;

ADOPTÉ.

8.7 Fleurons du Québec 275\$ par année pour 3 ans

ATTENDU QUE la Municipalité est invitée à se joindre aux Fleurons du Québec au coût de 275\$ par année pendant 3 ans;

ATTENDU QUE ce programme de classification horticole permet d'obtenir une reconnaissance des efforts pour l'embellissement paysager;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité n'adhère pas à ce programme car la municipalité est trop petite pour les coûts de l'adhésion proposée;

ADOPTÉ.

8.8 Recyc-Québec 2 708.02\$, 40% compensation 2014

Un montant de 2 708.02\$ provenant de Éco Entreprises Québec a été versé au compte de la Municipalité; ce qui représente 40% de la compensation de 2014 dans le cadre du Régime de compensations pour la collecte sélective des matières recyclables.

8.9 CJEAO Carrefour Jeunesse emploi (levée de fonds)

ATTENDU QUE Carrefour Jeunesse emploi sollicité l'appui financier de la municipalité afin de favoriser la migration, l'établissement et le maintien en région des jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE contribuer pour un montant équivalent à 0.25\$ par habitant soit 84\$;

ADOPTÉ.

9. Lots

9.1 Demande d'achat terrain de la Fabrique

À SUIVRE.

10. Chemins

10.1 Règlement pour déblaiement d'hiver À SUIVRE

À SUIVRE.

2015-02-042

2015-02-043

2015-02-044



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

10.2 Soumission chemin des Merles

À SUIVRE.

11. Dossiers en suspend

- 11.1 Réunion avec Mme Châteauvert
- 11.2 Rencontre chemin des Merles et Héron Bleu
- 11.3 Règlement du système d'alarme
- 11.4 Demande de municipalisation du chemin des Mésanges
- 11.5 Demande d'aide chemin des Tourterelles entretien hiver
- 11.6 Demande de prise en charge de la facturation de l'entretien et du déneigement du chemin Balbuzard 2014-2015

TOUS À SUIVRE.

12. Divers

12.1 Dossier vente pour taxe

ATTENDU QU' un seul contribuable a été envoyé en vente pour taxes;

ATTENDU QUE celui-ci est venu prendre entente;

EN CONSÉQUENCE,

2015-02-045

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' arrêter la procédure de vente pour taxes mais que les frais entrepris par la MRC soient refacturés au contribuable soit un montant de 136.22\$;

ADOPTÉ.

13. Varia

14. Dates prochaines réunion

Séance de travail 26 février 2015, 19h
Séance du conseil 11 mars 2015 19h30

15. Période de questions

16. Fermeture de la séance

2015-02-046

Mme Lucie Bélanger propose la levée de la séance. Il est 21h50.

Accepté à l'unanimité.



Alain Gagnon, maire



Lucie Gravel D.G.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 25 février 2015 à 19h00 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon. Assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale et Mme Darquise Bélanger directrice adjointe.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Aucune présence dans le public.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Achat d'un camion, immatriculation et signature
4. Autorisation chèque rétrocession (Ministère de la justice)
5. Achat d'une remorque 1400\$, immatriculation et signature
6. Fermeture de l'assemblée

2015-02-047

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

3. Achat d'un camion, immatriculation et signature

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur désire acquérir un camion pour effectuer l'entretien général de la municipalité;

ATTENDU QUE Construction SMG inc. à un camion Dodge Ram 1500 année 2007 à vendre au coût de 6 500\$ plus 325\$ de TPS, incluant les pneus d'hiver et d'été ainsi qu'un support à matériaux;

ATTENDU QUE nous devons faire le transfert et l'immatriculation du camion au bureau de la Société de l'assurance automobile de La Sarre;

EN CONSÉQUENCE

2015-02-048

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la municipalité achète le camion de Construction SMG inc. au coût de 6 500\$ plus 325\$ de TPS, incluant les pneus d'hiver, pneus d'été et un support à matériaux. Le montant est pris à même les fonds de la municipalité puisque ce montant n'étant pas au budget;

QUE le maire M. Alain Gagnon soit autorisé à signer l'achat, le transfert ainsi que l'immatriculation du camion à la Société de l'assurance automobile;

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

4. Autorisation chèque rétrocession (Ministère de la justice)

ATTENDU QUE dans la démarche de rétrocession du lot 36 rang 7 canton Hébécourt, nous devons refaire un chèque au nom du Ministre de la justice, au montant de 3 673.00\$;

ATTENDU QUE ce chèque doit être envoyé à notre avocate;

EN CONSÉQUENCE

2015-02-049

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QU' un chèque au montant de 6 373.00\$ soit émis au nom du Ministre de la justice et soit envoyé à notre avocate dans le dossier de rétrocession du lot 36 rang 7 canton Hébécourt;

ADOPTÉ

5. Achat d'une remorque 1400\$, immatriculation et signature

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir une remorque;

ATTENDU QUE Soudures Multiples à Palmarolle vend une remorque au coût de 1 400\$ plus les taxes;

ATTENDU QUE nous devons immatriculer cette remorque;

EN CONSÉQUENCE

2015-02-050

IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité achète la remorque chez Soudures Multiples à Palmarolle au coût de 1 400\$ plus les taxes. Le montant est pris à même les fonds de la municipalité puisque ce montant n'étant pas au budget;

QUE le maire M. Alain Gagnon soit autorisé à signer l'achat ainsi que l'immatriculation de la remorque;

ADOPTÉ.

6. Fermeture de la séance

2015-02-051

Mme Lucie Bélanger propose la levée de la séance. Il est 19H30.

Accepté à l'unanimité.

Alain Gagnon, maire

Lucie Gravel D.G. sec. trésorière